

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 29/02/2024  
Et  
Publication ou notification du :  
29/02/2024

L'an 2024, le 23 Février à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/02/2024.

**Présents** : M. de DREUZY Philippe, Maire,  
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,  
MM : BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

**Excusé ayant donné procuration** : M. AGOUTIN Cyril à M. de DREUZY Philippe

**Excusée** : Mme ORLAND Martine

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIÉ Marie-Anne

### 2024-02 – Demande de subvention au titre du volet 3 du Département pour aider au financement pour la réfection de la toiture du garage du gîte communal

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département au titre du Volet 3 du dispositif d'aide aux communes pour terminer la réfection de la toiture du garage du gîte côté rue. Le devis indique un montant de 11 567,05 €HT.

Le plan de financement sera le suivant :

Coût prévisionnel du projet	Plan de financement	
<b>TOTAL : 11 567,05 €HT</b>	Département (80%) :	9 253,00 €HT
	Commune (20%) :	2 314,05 €HT
	<b>TOTAL :</b>	<b>11 567,05 €HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **APPROUVE** le projet de réfection de la toiture du garage du gîte côté rue pour un montant de 11 567,05 €HT, soit 13 880,46 €TTC,

- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 9 253,00 €HT au titre du Volet 3 du dispositif d'aide aux communes du Département, soit 80% du montant HT du projet,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,  
M. BOUQUIN Jean-Jacques

En mairie, le 23/02/2024

Le Maire,  
M. de DREUZY Philippe

